



IFRS en bref

Les derniers développements en matière de normes comptables IFRS

Avril 2024

KPMG. Make the Difference.*



A la une de ce numéro ↗

Publication de la
norme
IFRS 18

Impôt mondial
complémentaire
(Pilier II)

Etats financiers
intermédiaires
(versions 2024)

Publication de la norme IFRS 18



L'IASB vient de publier la nouvelle norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers. Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne, elle devrait s'appliquer de façon rétrospective pour les exercices **ouverts à compter du 1er janvier 2027**.

Consultez dès maintenant notre [article](#) qui résume les nouveautés.

EN SAVOIR PLUS

Impôt mondial complémentaire (Pilier II)

Nous avons complété notre **article** avec de nouvelles **questions-réponses** et rajouté une **vidéo**.

Parmi les nouveaux sujets abordés : celui de la refacturation intra-groupe de la top-up taxe.

[EN SAVOIR PLUS](#)



Etats financiers intermédiaires (versions 2024)



Découvrez nos traditionnels **guides** d'élaboration des états financiers intermédiaires condensés composés :

- des « Illustrative disclosures »
- et de la « Disclosure checklist ».

[EN SAVOIR PLUS](#)

L'équipe de la doctrine comptable de KPMG vous accompagne pour décrypter régulièrement l'actualité parfois complexe des normes comptables IFRS.

L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret



Cristina Sandulachi

Associé KPMG
Responsable de la doctrine comptable



Senior Manager KPMG
Doctrine comptable



kpmg.fr



* KPMG. Pour Faire la Différence.

Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.